



ACCUEIL DE LOISIRS du Service Enfance-Jeunesse de la Mairie d'Allevar
Avenue Louaraz
38580 ALLEVAR LES BAINS
☎ 04.76.13.50.60

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ALLEVAR

L'Accueil de loisirs de la Mairie d'Allevar les Bains est agréé par la Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Isère et financé par la commune d'Allevar, la Communauté de Commune du Grésivaudan, la CAF et les familles utilisatrices.

La capacité d'accueil est de 36 enfants de 03 à 13 ans, dont 16 places pour les moins de 6 ans, encadrés par des animateurs (trices) diplômé(e)s. (minimum 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans).

Ouvertures et horaires des activités :

- Ouverture chaque période de vacances scolaires du Lundi au Vendredi.
- Les Mercredis de 11h30 à 18h00.

*Sauf fermeture annuelle entre Noël et Jour de l'An.

Lieu : Pôle enfance/jeunesse (Ancien Collège)

- Horaires d'activité

Accueil le matin à partir de 08h00 jusqu'à 12h00

Accueil l'après-midi à partir de 13h30 jusqu'à 18h00

- Les tarifs sont en fonction du quotient familial.

Ils sont facturés à l'heure (cf : fiche tarifs) avec obligation pour la famille d'inscrire son enfant au minimum sur les 4 premières heures de la journée ou les 4 dernières.

*Sauf journée exceptionnelle ou sorties.

Le retour des enfants se fera sous la responsabilité des familles et dans le cas où l'enfant repart seul les parents devront explicitement prévenir les animateurs avant le début de l'activité.

Les inscriptions :

Les conditions d'admission obligatoires sont :

- la fiche d'inscription dûment remplie
- la fiche sanitaire complétée et signée, accompagnée du carnet de santé de l'enfant
- photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- la notification du quotient familial attribuée par la CAF

Les horaires d'inscription sont les mêmes que les périodes d'ouverture du PIJ.

Les inscriptions ne sont remboursées aux familles que sur présentation d'un certificat médical ou lorsque la famille a prévenu un responsable au moins 48h avant le début de l'activité.

Sécurité/Urgences :

Le personnel du centre et le Directeur sont responsables de la sécurité et du bien être des enfants. Les règles de sécurité sont expliquées à tous et toutes et les locaux sont agréés par une commission de sécurité.

En cas d'urgence le (la) responsable se réfère à la Fiche Sanitaire rendue par la famille lors de l'inscription pour prendre les décisions nécessaires. (Pompiers, hospitalisation...) appel aux parents.

*Aucun médicament ne peut être administré par le personnel du centre.

Affaires personnelles :

Dans la mesure du possible, il est demandé aux familles de « marquer » les affaires de leurs enfants. L'équipe n'est en aucun cas responsable des affaires de valeurs comme MP3, téléphones portables, baladeurs etc...

Litiges :

En cas de « problèmes » ou de désaccords avec l'équipe du centre, les familles pourront contacter le Directeur dans un premier temps puis l'adjointe à la jeunesse de la Mairie d'Alleverd afin de trouver une solution.